

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 1/11



MEIKOLON PR 200

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

MEIKOLON PR 200

Indications diverses:

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de lavage et de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

MEIKO Maschinenbau GmbH&Co.KG

Englerstrasse 3

77652 Offenburg

Germany

Téléphone: +49(0)781/203-0

E-mail: meikolon@meiko.de

Site web: www.meiko.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg, 24h: +49(0)76119240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS07
Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Natriummetasilikat-Pentahydrat; Fettalkoholalkoxylat 6; TRINATRIUMPHOSPHAT-12-HYDRAT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 2/11



MEIKOLON PR 200

Consignes en cas de risques pour la santé

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
------	--

Conseils de prudence Réaction

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 497-19-8 N°CE: 207-838-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485498-19	Natriumcarbonat Eye Irrit. 2 ⚠ Attention H319	5 - 25 pds %
n°CAS: 10213-79-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119449811-37	Natriummetasilikat-Pentahydrat Met. Corr. 1, STOT SE 3, Skin Corr. 1B ⚠ Danger H290-H314-H335	5 - 25 pds %
n°CAS: 10101-89-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489800-32	TRINATRIUMPHOSPHAT-12-HYDRAT Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2 ⚠ Attention H315-H319-H335	5 - 25 pds %
	Fettalkoholalkoxylyat 6 Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 3, Eye Irrit. 2 ⚠ Attention H302-H319-H412	1 - ≤ 5 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 3/11



MEIKOLON PR 200

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. Se rincer desintôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritation des voix respiratoires Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Eau

Dioxyde de carbone (CO₂)

Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 4/11



MEIKOLON PR 200

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée.

Pour le nettoyage:

Eau

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas respirer les poussières.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage: 8B - Substances corrosives non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,661 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,661 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à court terme, systémique, (aigu)
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,375 mg/kg	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 5/11



MEIKOLON PR 200

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,375 mg/kg	① DNEL salarié ② aigu-dermique, effets systémiques
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,75 mg/kg	① DNEL salarié ② par voie orale, à long terme, systémique
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,75 mg/kg	① DNEL salarié ② aigu-par voie orale, effets systémiques
Natriumcarbonat n°CAS: 497-19-8	10 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, local
Natriummetasilikat-Pentahydrat n°CAS: 10213-79-3	6,22 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
Natriummetasilikat-Pentahydrat n°CAS: 10213-79-3	1,49 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
TRINATRIUMPHOSPHAT-12-HYDRAT n°CAS: 10101-89-0	4,07 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,005 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,005 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,19 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,05 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
Natriumtripolyphosphat n°CAS: 7758-29-4	0,14 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Natriummetasilikat-Pentahydrat n°CAS: 10213-79-3	7,5 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Natriummetasilikat-Pentahydrat n°CAS: 10213-79-3	1 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Natriummetasilikat-Pentahydrat n°CAS: 10213-79-3	1 000 mg/l	① PNEC Station d'épuration

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) >0,2mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 6/11



MEIKOLON PR 200

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Poudre

Couleur: blanc

Odeur: sans odeur

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	14	20 °C		
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non applicable</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	≈ 1 g/cm ³	20 °C		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	> 50 g/l	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit lui-même n'est pas combustible.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

* 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 7/11



MEIKOLON PR 200

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
497-19-8	Natriumcarbonat	DL50 par voie orale: =2 800 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): =2,3 mg/l 2 h (Rat)
10213-79-3	Natriummetasilikat-Pentahydrat	DL50 par voie orale: =1 153 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Rat)
10101-89-0	TRINATRIUMPHOSPHAT-12-HYDRAT	DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Rat)
	Fettalkoholalkoxyolat 6	DL50 par voie orale: >500 - ≤2 000 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 8/11



MEIKOLON PR 200

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
497-19-8	Natriumcarbonat	EC₅₀: >200 - <227 mg/l 2 d (crustacés, Ceriodaphnia spec) LC₅₀: =300 mg/l 4 d (poisson, Lepomis macrochirus (crapet arlequin))
10213-79-3	Natriummetasilikat-Pentahydrat	LC₅₀: =210 mg/l 4 d (poisson, Brachydanio rerio) EC₅₀: =1700 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))
10101-89-0	TRINATRIUMPHOSPHAT-12-HYDRAT	LC₅₀: >100 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) EC₅₀: >100 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) EC₅₀: >100 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus)
	Fettalkoholalkoxylyat 6	LC₅₀: >10 - <100 mg/l 4 d (poisson, Brachydanio rerio) EC₅₀: >10 - <100 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) EC₅₀: >10 - <100 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Scenedesmus subspicatus) NOEC: >0,1 - <1 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses
------------	---

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 9/11



MEIKOLON PR 200

Solutions pour traitement des déchets





Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
UN 3253	UN 3253	UN 3253	UN 3253
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
TRIOXOSILICATE DE DISODIUM	TRIOXOSILICATE DE DISODIUM	DISODIUM TRIOXOSILICATE	DISODIUM TRIOXOSILICATE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 8	 8	 8	 8
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantités exceptées (EQ): E1 Danger n° (code Kmler): 80 Code de classification: C6 code de restriction en tunnel: (E) Remarque:	Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantités exceptées (EQ): E1 Code de classification: C6 Remarque:	Dispositions particulières: Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantités exceptées (EQ): E1 Numéro EmS: F-A, S-B Remarque:	Dispositions particulières: Quantités exceptées (EQ): Remarque:

*

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 10/11



MEIKOLON PR 200

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 0%

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents:

>30% phosphates

<5% agents de surface non ioniques

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
10.4.	Conditions à éviter
11.1.	Informations sur les effets toxicologiques
14.6.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1</i>)	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H335: Peut irriter les voies respiratoires.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 juin 2020

Date d'édition: 17 juin 2020

Version: 7

Page 11/11



MEIKOLON PR 200

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente